



## Tirage quinzaine commercial litigieux

Par **CHINETTY Mireille**, le **28/12/2017** à **13:30**

Bonjour,

L'union commerciale de mon village organise comme chaque année une quinzaine commerciale avec un tirage au sort attribuant des lots aux diverses personnes qui ont remplis leur bulletin de participation auprès des commerçants du village lors de cette quinzaine.

Apparemment, un nouveau règlement a été validé par une poignée de commerçant présente lors de la préparation de cette quinzaine: Les lots seront attribués lors d'un tirage réalisé pendant le marché de Noël annuel et les personnes gagnantes non présentes à ce marché se verront éliminées d'office de ce tirage.

Je précise que ce nouveau règlement pour le moins arbitraire n'a pas été déposé auprès d'un huissier et n'a pas fait l'approbation des autres commerçants.

D'autant plus que la remise des prix se faisait donc "à la tête du client", certaines personnes absentes ayant malgré tout reçu leur lot celui-ci ayant été remis à d'autres personnes de leur famille présentes.

Je dis ceci car j'ai été tirée au sort pour le premier lot (valeur 1000 euros) et ma soeur présente n'a pu recevoir le lot à ma place alors que d'autres personnes amies du président ont eu droit à leur lot !

De nombreuses personnes présentes ont d'ailleurs montrés leurs désapprobations;

Une indication sur quelques affiches précisait ce nouveau règlement, mais la majorité des personnes présentes en tombaient des nues.

De nombreux lots ne sont donc pas revenus aux personnes tirées au sort ce jour là.

Pouvez vous me dire si il existe une voie possible de recours, sans vouloir polémiquer, mais afin de montrer au président de cette association la manière pour le moins cavalière de son action et lui en faire part officiellement avec les autres personnes lésées de leur colère légitime.

Je précise pour terminer que les bulletins de participation devaient comporter le numéro de téléphone du participant certainement dans le but de le joindre!

Je vous remercie par avance de votre réponse en vous souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année.

Par **Visiteur**, le **28/12/2017** à **13:38**

Bjr,

Si votre question n'a pas de réponse, c'est que personne ici ne peut répondre à votre attente, pas la peine de poser à nouveau le sujet...